



FACTURES RESTAURATION

publié le 06/10/2016

Les factures de restauration du trimestre SEPTEMBRE DECEMBRE 2016 ont été distribuées. Pensez à demander à vos enfants de vous donner ce document, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

RAPPEL : Les frais de restauration sont payables d'avance, en début de trimestre.

PAIEMENT ECHELONNE : Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois, tous les mois. (par chèque, espèces ou virement à effectuer auprès de votre banque) : Contactez la gestionnaire.

(Pour les familles qui règlent déjà par échéancier annuel, la facture vous est transmise pour information, une éventuelle régularisation se fera, si besoin, à la fin du mois de Juin 2016).

DIFFICULTES FINANCIERES PONCTUELLES : Vous pouvez éventuellement bénéficier de l'aide du fonds social, à titre exceptionnel. Contactez la gestionnaire ou l'assistante sociale du Collège, Mme DARMO.

BOURSES NATIONALES : URGENT : Si vous avez un dossier en cours (la bourse n'apparaît pas sur votre facture) , il manque un ou plusieurs documents avant de le finaliser, contactez le secrétariat. Si vous n'avez pas déposé votre dossier et que vous souhaitez le faire, contactez le secrétariat, Mme DUVERGER. (les factures de demi-pension, en cas de droits, pourront être modifiées)

N'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme MOURGUES, gestionnaire pour tout renseignement ou régularisation et en cas de difficulté.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.